



Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts d'OPC de série I du Fonds d'actions canadiennes secteurs limités Guardian (le Fonds). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus du Fonds. Pour obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Guardian Capital LP au 1-866-383-6546 ou à l'adresse insights@guardiancapital.com, ou visitez le www.guardiancapital.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

| | | | |
|------------------------------------|-----------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Date de création de la série : | 26 février 2021 | Gestionnaire du Fonds : | Guardian Capital LP |
| Valeur totale au 30 juin 2023 : | 7 412 645 \$ | Gestionnaire de portefeuille : | Guardian Capital LP |
| Ratio des frais de gestion (RFG) : | 0,10 % | Distributions : | Trimestrielles, le cas échéant |
| | | Placement minimal : | Initialement 500 \$ |

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le principal objectif du Fonds est de procurer une croissance à long terme du capital tout en maintenant un revenu de dividendes à court terme constant en investissant, directement ou indirectement, principalement dans des actions ordinaires ou d'autres titres liés à des titres de capitaux propres émis par des sociétés canadiennes visant à réduire l'exposition aux ressources. Le Fonds peut de manière générale investir jusqu'à 10 % de sa valeur de marché dans des actions étrangères individuelles de sociétés qui ont des activités commerciales importantes au Canada ou sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 30 juin 2023. Ces placements changeront au fil du temps.

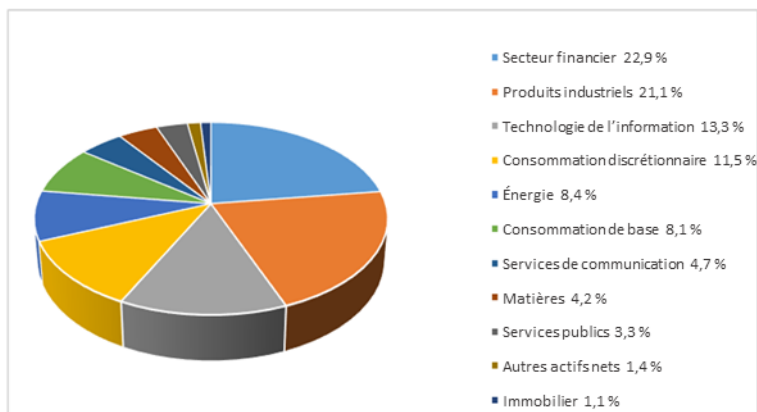
10 principaux placements (au 30 juin 2023)

| | % de la valeur liquidative du Fonds |
|---|-------------------------------------|
| 1. Open Text Corporation | 5,5 % |
| 2. CGI Inc., catégorie A | 5,5 % |
| 3. Canadian Pacific Kansas City Limited | 5,4 % |
| 4. Les Vêtements de Sport Gildan Inc. | 5,4 % |
| 5. Banque de Montréal | 4,9 % |
| 6. TELUS Corporation | 4,7 % |
| 7. Restaurant Brands International Inc. | 4,5 % |
| 8. Banque Royale du Canada | 4,4 % |
| 9. Finning International Inc. | 4,4 % |
| 10. Les Aliments Maple Leaf Inc. | 4,1 % |

Pourcentage total des 10 principaux placements : 48,8 %

Nombre total de placements : 38

Répartition des placements (au 30 juin 2023)



QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Guardian Capital LP estime que la volatilité de ce Fonds est **moyenne**.

Le niveau est établi en fonction de la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du Fonds.

AUCUNE GARANTIE

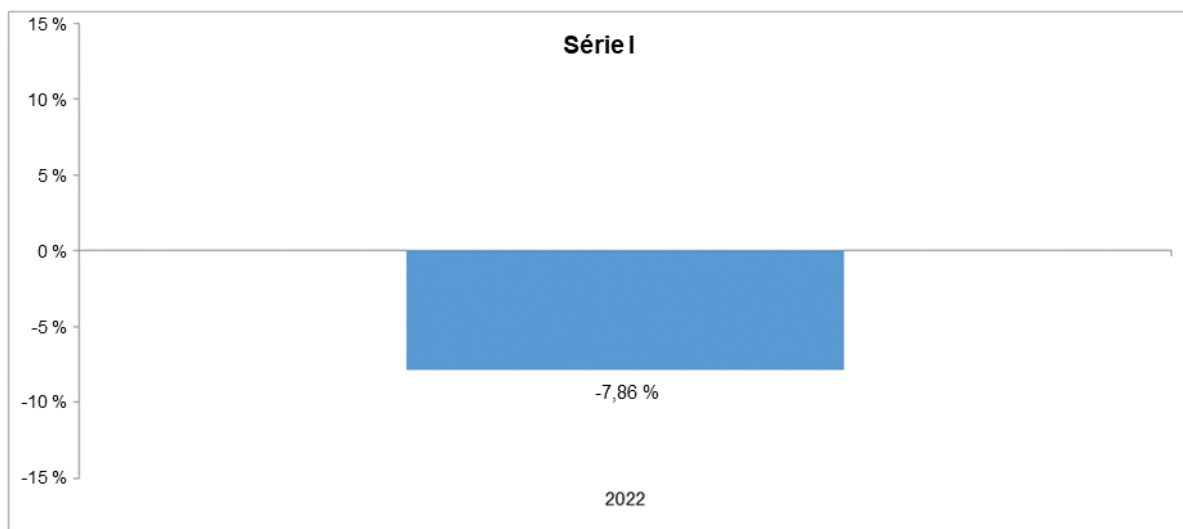
Comme la plupart des organismes de placement collectif, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement des parts d'OPC de série I du Fonds au cours des dernières années civiles. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement de la série.

Rendements annuels

Ce tableau vous indique le rendement des parts d'OPC de série I du Fonds au cours de la dernière année civile. La valeur des parts d'OPC de série I du Fonds a diminué pendant la dernière année civile. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce Fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts d'OPC de série I du Fonds sur 3 mois au cours de la dernière année civile. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

| | Rendement | 3 mois se terminant | Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds au début de cette période |
|--------------------|-----------|---------------------|--|
| Meilleur rendement | 7,59 % | 30 novembre 2022 | Votre placement augmenterait à 1 075,88 \$. |
| Pire rendement | -12,02 % | 30 juin 2022 | Votre placement chuterait à 879,81 \$. |

Rendement moyen

Une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans les parts d'OPC de série I du Fonds à la création de l'OPC détiendrait, au 30 juin 2023, 1 053,57 \$, ce qui représente un taux de rendement annuel composé d'environ 2,61 %.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir une croissance du capital à long terme pour votre placement;
- vous recherchez un fonds fondé sur des actions canadiennes ayant une exposition réduite à des ressources pour votre portefeuille;
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen;
- vous pensez effectuer ce placement de moyen à long terme.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un Fonds, notamment votre quote-part du bénéfice du Fonds et les gains en capital imposables réalisés au rachat de votre placement. Le montant à payer varie en fonction de votre taux d'imposition, selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré et le type de bénéfice du Fonds (p. ex. l'intérêt, les dividendes, les gains en capital, etc.). En général, vous ne payez pas d'impôt sur vos placements détenus dans un régime enregistré d'épargne-retraite, un compte d'épargne libre d'impôt ou un autre régime enregistré.

Si vous ne détenez pas votre placement dans un régime enregistré, vous recevrez un relevé d'impôt indiquant votre quote-part du bénéfice du Fonds. Vous devez inclure les montants indiqués à votre revenu imposable, qu'ils soient versés en argent ou réinvestis. Vous devez calculer vos gains en capital imposables tirés du rachat.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts d'OPC de série I du Fonds.

Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque vous souscrivez des parts d'OPC de série I.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Au 31 décembre 2022, les frais des parts d'OPC de série I du Fonds s'élevaient à 0,15 % de sa valeur, ce qui correspond à 1,50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

| | Taux annuel (en % de la valeur de la série) |
|---|--|
| Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais d'exploitation de la série. Aucuns frais de gestion ne sont payables par l'investisseur ou le Fonds à l'égard des parts d'OPC de série I. Les frais de conseil en placement sont plutôt négociés et payés directement par chaque investisseur dans des parts d'OPC de série I. Les frais de conseil en placement ne font pas partie du RFG. Guardian Capital LP a pris en charge certains frais de la série. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé. | 0,10 % |
| Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions de la série. | 0,05 % |
| Frais du Fonds | 0,15 % |

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi ne s'applique à cette série.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts d'OPC de série I du Fonds.

| Frais | Ce que vous payez |
|----------------------------------|--|
| Frais de conseil en placement | Les investisseurs versent des frais de conseil en placement négociés directement à nous ou aux membres de notre groupe. Le pourcentage maximal qui peut être imposé pour ces frais correspond généralement aux frais de gestion des parts d'OPC de série A, soit 1,50 %. |
| Frais d'échange | De 0 à 2 % de la valeur des parts d'OPC de série I que vous échangez. Ces frais sont imposés par la société de votre représentant. |
| Frais d'opérations à court terme | Nous pourrions imposer des frais de 2 % de la valeur actuelle des parts d'OPC de série I si vous les faites racheter ou les échangez dans les 45 jours suivant leur souscription. |

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un OPC dans les deux jours ouvrables suivant la réception d'un prospectus ou d'un aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Guardian Capital LP ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Guardian Capital LP
 Commerce Court West
 Suite 2700 P.O. Box 201
 Toronto (Ontario) M5L 1E8
 Site Web : www.guardiancapital.com
 Courriel : insights@guardiancapital.com
 Numéro sans frais : 1-866-383-6546

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Toutes les marques de commerce, qu'elles soient déposées ou non, appartiennent à Guardian Capital Group Limited et sont utilisées sous licence.